




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21453-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.753**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CHATEAU DE L'HORLOGE - MODALITES DE FONCTIONNEMENT -

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Martine FENESTRAZ, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CHATEAU DE L'HORLOGE - MODALITES DE FONCTIONNEMENT - - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le site municipal du Château de l'Horloge, inauguré officiellement le 24 mars 2012, vient d'ouvrir ses portes et démarre progressivement ses différentes activités intergénérationnelles au service de l'ensemble des Aixois.

Ce bâtiment moderne de plus de 1 800 m², situé sur le territoire prioritaire du Jas de Bouffan, abrite et héberge d'ores et déjà l'annexe du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Arts Dramatiques, le Relais Assistantes Maternelles ainsi que le septième Centre Social de la Ville d'Aix-en-Provence.

En vue de la gestion de ce nouvel équipement intergénérationnel à vocation sociale, vous avez confié une mission de préfiguration de cette nouvelle entité à l'Union des Centres Sociaux des Bouches du Rhône, lors du Conseil Municipal du 07 novembre 2011 (DCM 2011.1161).

Durant l'année 2012, cet opérateur, reconnu par l'ensemble des partenaires institutionnels signataires de la Convention Cadre des Bouches du Rhône - adoptée par délibération n°2010.1357 - (*Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales*) a été chargé de poser les jalons de la gestion de ce nouvel équipement.

Il est chargé de le structurer en constituant la future association gestionnaire du centre social et en construisant les grands axes du futur projet social qui sera agréé et labellisé en décembre 2012 par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône.

Ce projet prévoira, en sus du centre aéré en fonction depuis Avril dernier, la mise en place de nombreuses activités et services dans les domaines aussi variés que la réussite éducative d'excellence, le loisir, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux services publics.

Parallèlement à ces actions sociales principales, est également envisagé, dès le début du second semestre 2012, d'enrichir le panel d'activités proposées à la population en érigeant une programmation artistique et culturelle de qualité (*pôles danse, image, conférences -débat, spectacles,...*) mais aussi en permettant aux partenaires, adhérents et usagers du centre social, d'organiser, en horaires décalés et/ou les week-ends, des manifestations favorisant le lien social et la convivialité, sous le pilotage et la coordination de l'Union des Centres Sociaux.

Pour pouvoir d'ores et déjà mettre en œuvre et décliner, de manière qualitative, ce programme ambitieux, la Ville d'Aix-en-Provence confirme son soutien à l'action de l'Union des Centres Sociaux des Bouches-du-Rhône :

- par délibérations n°2011.1161 et n°2012.238 : il a été octroyé des aides financières pour l'exercice 2012.
- par ailleurs, afin de mener à bien cette mission de préfiguration, il convient d'accorder, à l'Union des Centres Sociaux, la mise à disposition du complexe du Château de l'Horloge qui fera ainsi l'objet d'une utilisation optimale répondant aux nombreux besoins et attentes exprimés par la population et le tissu associatif aixois.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de fonctionnement du site du Château de l'Horloge, telles que définies ci-dessus et précisées dans le cadre d'une convention établie entre la Ville et l'Union des Centres Sociaux, consultable à la Direction des Assemblées.

2012.753 - CHATEAU DE L'HORLOGE - MODALITES DE FONCTIONNEMENT -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**